

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2724

11 décembre 2010

SOMMAIRE

AB Cars S.A.	130748	N.A.P.I. Holding Société Anonyme Holding	130706
A.G. Buildings S.A.	130744	Navelance S.A.	130740
Am maxx Consulting S.à r.l.	130748	Odyssée Jet S.A.	130706
Am Stall Sàrl	130748	Reich-Lux	130712
Amundi Funds	130750	Sea Launch Company, LLC	130725
Anphiko Asset Management S.A.	130745	Sea Launch S.à r.l.	130725
Anvil Properties S.à r.l.	130745	Sensient Technologies Luxembourg Sàrl	130706
Anvil Properties S.à r.l.	130745	Sid Clausen S.à r.l.	130711
Anvil Properties S.à r.l.	130747	Silf S.A.	130711
Apollo Omega (Lux) S.à r.l.	130747	Silf S.A.	130711
Aquarius Consulting Event S.A.	130750	Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.	130712
Axe Medical S.A.	130750	Socfiba S.A.	130712
A-XYZ concept S.A.	130744	Son Holding S.A.	130720
Bconnect s.à r.l.	130721	Spinrite Luxco S.à r.l.	130751
BNY Mellon Investment Servicing (International) Limited, Luxembourg Branch	130724	Steyn Holding S.A.	130720
BT Global Services Luxembourg S.à r.l.	130749	Stoll, Maître-Matelassier, S.à r.l.	130724
Centour S.à r.l.	130751	Strategy Sicav	130724
Christnach S.C.	130748	Telco Investments Europe S.à r.l.	130725
Entourage Commodity Management & Investment Company S. à r. l. et Cie. S.e.c.s.	130739	Transmex S.A.	130725
Eurohold Aviation S.A.	130752	Trisport 69-77 S.A.	130738
G4S Technologies S.à r.l.	130751	UBS (Lux) Strategy Sicav	130739
"Gardenflora S.à r.l."	130744	UBS Target Fund	130739
Gare Immo S.A.	130743	Uelzechtdall II Sàrl	130740
Greenwich Data (Chesham) S.à r.l.	130713	United Bulk S.A.	130740
GSCP VI AA One Holding S.à r.l.	130747	Vector Holdings S.à r.l.	130743
MOOR PARK MB 5 Hamburg-Schnelsen S.à r.l.	130744	Wigical Group	130743
		WP Roaming II S.A.	130743
		Xylène Holding S.A.	130711

N.A.P.I. Holding Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 28.416.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148860/10.

(100170912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Odyssée Jet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 118.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148862/10.

(100170300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Sensient Technologies Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.460.350,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.680.

In the year two thousand and ten, on second day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Sensient Technologies Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.680 and having a share capital of EUR 128,137,450.-(the Company), incorporated on 16 March 1998 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), n° 434 dated 16 June 1998. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time on 28 December 2006 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Martine Schaeffer, notary, residing then in Remich, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), n° 449 dated 24 March 2007.

There appears:

Sensient Flavors Canada Inc., a Canadian company having its registered office at 7200, West Credit Avenue, L5N 5N1 Mississauga, Ontario registered with the Regional Municipality of Peel under the number 10545 6792 RC0002 (the Sole Shareholder)

hereby represented by Maître Marc Tkatcheff, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 128,137,450.-(one hundred and twenty-eight million one hundred and thirty-seven thousand four hundred and fifty Euro) represented by 5,125,498 (five million one hundred and twenty-five thousand four hundred and ninety-eight) shares having a nominal value of EUR 25.(twenty-five Euro) each; and

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Approval of the Company's interim financial statements as at 31 August 2010 and setting-off the losses of the Company amounting to EUR 37,931,971.-(thirty-seven million nine hundred and thirty-one thousand nine hundred and seventy-one Euro) with the Company's profit for the current financial year (the Set-Off);

3. Reduction of the Company's share capital by an amount of EUR 16,677,100.- (sixteen million six hundred and seventy-seven thousand one hundred Euro) in order to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 128,137,450.- (one hundred and twenty-eight million one hundred and thirty-seven thousand four hundred and fifty Euro) to an amount of EUR 111,460,350.- (one hundred and eleven million four hundred and sixty thousand three hundred and fifty Euro) by way of the cancellation of 667,084 (six hundred and sixty-seven thousand eighty-four) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

4. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the share capital reduction referred to under item 3 above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital reduction with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to its registration in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith;

6. Decision to allocate part of the remainder of the profit (i.e. the amount of the profit as at 31 August 2010 remaining after the Set-Off) amounting to EUR 357,876.32 (three hundred and fifty-seven thousand eight hundred and seventy-six Euro thirty-two cents) to the Company's legal reserve;

7. Decision to distribute to the Company's sole shareholder an interim dividend in an amount of EUR 46,000,000.- (forty-six million Euro) consisting of the remainder of the Company's profit (i.e. after the Set-Off and the allocation to the Company's legal reserve referred to under item 6 above), the amount of the share capital reduction referred to under item 3 above and the repayment of the amount held on the Company's share premium account (the Distribution);

8. Delegation of authority to the Company's managers in relation to the Distribution and to see to any formalities in connection therewith; and

9. Miscellaneous.

The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declares that it has perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to approve and hereby approves the Company's interim financial statements as at 31 August 2010 (the Interim Accounts) which shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. The Meeting notes that the Interim Accounts show losses carried forward from the previous financial years of EUR 37,931,971.- (thirty-seven million nine hundred and thirty-one thousand nine hundred and seventy-one Euro) (the Losses).

The Meeting also resolves to set-off the Losses and hereby sets off the Losses with the Company's profit for the current financial year as at 31 August 2010 amounting to EUR 45,089,014.35 (forty-five million eighty-nine thousand fourteen Euro and thirty-five cents).

The Meeting notes that, as a result of the Set-Off, the Company's profit as at 31 August 2010 is reduced to EUR 7,157,043.32 (seven million one hundred and fifty-seven thousand forty-three Euro and thirty-two cents) (the Remaining Profit).

The Meeting notes that the Set-Off will be acknowledged, and to the extent required, confirmed at the occasion of the annual general meeting of the Company's shareholder approving the annual accounts for the financial year which will end on 31 December 2010.

Third resolution

The Meeting resolves to approve and hereby approves the reduction of the Company's share capital by an amount of EUR 16,677,100.- (sixteen million six hundred and seventy-seven thousand one hundred Euro) in order to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 128,137,450.- (one hundred and twenty-eight million one hundred and thirty-seven thousand four hundred and fifty Euro) to an amount of EUR 111,460,350.- (one hundred and eleven million four hundred and sixty thousand three hundred and fifty Euro) by way of the cancellation of 667,084 (six hundred and sixty-seven thousand eighty-four) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amends article 5 of the Articles in order to reflect the third resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at EUR 111,460,350 (one hundred and eleven million four hundred and sixty thousand three hundred and fifty Euro) represented by 4,458,414 (four million four hundred and fifty-eight thousand four hundred and fourteen) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to give power and authority and hereby gives power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the Company's share capital reduction in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Sixth resolution

The Meeting resolves to allocate and hereby allocates part of the Remaining Profit amounting to EUR 357,876.32 (three hundred and fiftyseven thousand eight hundred and seventy-six Euro thirty-two cents) to the Company's legal reserve.

The Meeting notes that Company's legal reserve amounts, from now on, to EUR 357,904.74 (three hundred and fifty-seven thousand nine hundred and four Euro seventy-four cents) and that the remainder of the profit as at 31 August 2010 amounts, after said allocation to the Company's legal reserve, to EUR 6,799,167 (six million seven hundred and ninety-nine thousand one hundred and sixty-seven Euro).

Seventh resolution

The Meeting acknowledges the terms of paragraph 2 of article 5 of the Articles which states that:

"Any distribution out of the share premium must be resolved by an extraordinary shareholders meeting before a public notary".

In light of the above, the Meeting resolves to distribute and hereby distributes to the Sole Shareholder an interim dividend in an amount of EUR 46,000,000 (forty-six million Euro) consisting of (i) the remainder of the Company's profit of EUR 6,799,167 (six million seven hundred and ninety-nine thousand one hundred and sixty-seven Euro), (ii) the Company's share premium of EUR 22,523,733 (twenty-two million five hundred and twentythree thousand seven hundred and thirty-three Euro) and (iii) the amount of the Company's share capital reduction being EUR 16,677,100 (sixteen million six hundred and seventy-seven thousand one hundred Euro).

Eighth resolution

The Meeting resolves to give power and authority and hereby gives power and authority to any manager of the Company in relation to the Distribution and to see to any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, those relating to its payment to the Sole Shareholder).

There being no further business on the agenda of the Meeting, the Meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1.600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing person, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de Sensient Technologies Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.680 et ayant un capital social de 128.137.450,- euros (la Société). La Société a été constituée le 16 mars 1998 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 434 du 16 juin 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 28 décembre 2006 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant alors à Remich, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 449 du 24 mars 2007.

A comparu:

Sensient Flavors Canada Inc., une société canadienne ayant son siège social au 7200, West Credit Avenue, L5N 5N1 Mississauga, Ontario inscrite auprès de la municipalité régionale de Peel sous le numéro 10545 6792 RC0002 (l'Associé Unique),

représentée par Maître Marc Tkatcheff, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration donnée par l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le chargé de pouvoir agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être déposée avec ce dernier auprès des services de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-avant, prie le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité du capital social émis et souscrit au sein de la Société qui est fixé à 128.137.450,-EUR (cent vingt-huit millions cent trente-sept mille quatre cent cinquante euros), représenté par 5.125.498 (cinq millions cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingtdix-huit) parts sociales ayant chacune une valeur de 25, EUR (vingt-cinq euros); et

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 31 août 2010 et apurement des pertes de la Société s'élevant à 37.931.971,-EUR (trente-sept millions neuf cent trente-et-un mille neuf cent soixante-et-onze euros) au moyen des bénéfices de la Société constatés pour le présent exercice social (l'Apurement);

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 16.677.100,-EUR (seize millions six cent soixante-dix-sept mille cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel s'élevant à 128.137.450,-EUR (cent vingt-huit millions cent trente-sept mille quatre cent cinquante euros) à un montant de 111.460.350,-EUR (cent onze millions quatre cent soixante mille trois cent cinquante euros) par annulation de 667.084 (six cent soixante-sept mille quatre-vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction de capital social mentionnée sous le point 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la réduction de capital social avec pouvoir et autorité donnés à l'un quelconque des gérants de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à sa transcription au sein du registre des parts sociales et de procéder à toutes les formalités y relatives;

6. Décision d'allouer une partie du reliquat des bénéfices (c'est-à-dire le montant des bénéfices au 31 août 2010 après Apurement) s'élevant à 357.876,32 EUR (trois cent cinquante-sept mille huit cent soixante-seize euros et trente-deux cents) à la réserve légale de la Société;

7. Décision de distribuer à l'Associé Unique de la Société un dividende intérimaire s'élevant à 46.000.000,-EUR (quarante-six millions d'euros) constitué du reliquat des bénéfices de la Société (c'est-à-dire après l'Apurement et l'allocation à la réserve légale mentionnée sous le point 6. ci-dessus), du montant de la réduction du capital social mentionnée sous le point 3. ci-dessus et du re-paiement du montant détenu sur le compte de prime d'émission de la Société (la Distribution);

8. Délégation d'autorité aux gérants de la Société en ce qui concerne la Distribution et afin qu'ils procèdent à toutes les formalités y relatives; et

9. Divers.

L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et, par le présent acte, approuve les comptes intérimaires de la Société au 31 août 2010 (les Comptes Intérimaires) qui resteront annexés au présent acte pour être déposés avec ce dernier auprès des services de l'enregistrement. A l'examen des Comptes Intérimaires, l'Assemblée constate que les pertes reportées des exercices sociaux précédents s'élèvent à 37.931.971,-EUR (trente-sept millions neuf cent trente-et-un mille neuf cent soixante-et-onze euros) (les Pertes).

L'Assemblée décide d'apurer les Pertes et, par le présent acte, apure les Pertes en utilisant les bénéfices de la Société constatés au 31 août 2010 pour le présent exercice social et s'élevant à 45.089.014,35 EUR (quarantecin millions quatre-vingt-neuf mille quatorze euros et trente-cinq cents).

L'Assemblée note que, suite de l'Apurement, les bénéfices de la Société au 31 août 2010 sont réduits à 7.157.043,32 EUR (sept millions cent cinquante-sept mille quarante-trois euros et trente-deux cents) (le Reliquat des Bénéfices).

L'Assemblée note que l'Apurement sera constaté et, autant que de besoin, confirmé à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Associé Unique de la Société qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et, par le présent acte, approuve la réduction du capital social de la Société d'un montant de 16.677.100,-EUR (seize millions six cent soixante-dix-sept mille cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel s'élevant à 128.137.450, EUR (cent vingt-huit millions cent trente-sept mille quatre cent

cinquante euros) à un montant de 111.460.350,-EUR (cent onze millions quatre cent soixante mille trois cent cinquante euros) par annulation de 667.084 (six cent soixante-sept mille quatre-vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier et, par le présent acte, modifie l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la troisième résolution, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 111.460.350 EUR (cent onze millions quatre cent soixante mille trois cent cinquante euros), représenté par 4.458.414 (quatre millions quatre cent cinquante-huit mille quatre cent quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité et, par le présent acte, donne pouvoir et autorité à l'un quelconque des gérants de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à la transcription de la réduction de capital social de la Société au sein du registre des parts sociales et de procéder à toutes les formalités y relatives.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer et, par le présent acte, alloue une partie du Reliquat des Bénéfices s'élevant à 357.876,32 EUR (trois cent cinquante-sept mille huit cent soixante-seize euros et trente-deux cents) à la réserve légale de la Société.

L'Assemblée note que la réserve légale de la Société s'élève désormais à 357.904,74 EUR (trois cent cinquante-sept mille neuf cent quatre euros et soixante-quatorze cents) et que le reliquat des bénéfices au 31 août 2010 s'élève, après l'allocation à la réserve légale, à 6.799.167. EUR (six millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-sept euros).

Septième résolution

L'Assemblée constate les termes du paragraphe 2 de l'article 5 des Statuts selon lesquels:

"Tout remboursement de la prime d'émission devra être réalisé par la tenue d'une assemblée générale extraordinaire par devant notaire."

Au regard de ce qui précède, l'Assemblée décide de distribuer, et par le présent acte, distribue à l'Associé Unique un dividende intérimaire s'élevant à 46.000.000,-EUR (quarante-six millions d'euros) constitué (i) du reliquat des bénéfices de la Société d'un montant de 6.799.167,-EUR (six millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-sept euros), (ii) de la prime d'émission de la Société à hauteur de 22.523.733,-EUR (vingt-deux millions cinq cent vingt-trois mille sept cent trente-trois euros) et (iii) du montant de la réduction du capital social de la Société s'élevant à 16.677.100,-EUR (seize millions six cent soixante-dix-sept mille cent euros).

Huitième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité et, par le présent acte, donne pouvoir et autorité à l'un quelconque des gérants de la Société pour tout ce qui concerne la Distribution, et afin qu'ils procèdent à toutes les formalités y relatives (incluant, pour éviter tout doute, les formalités relatives au paiement à l'Associé Unique).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du chargé de pouvoir de l'Associé Unique, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande dudit chargé de pouvoir de l'Associé Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au chargé de pouvoir de l'Associé Unique, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Tkatcheff, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 novembre 2010. Relation: RED/2010/1628. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150485/250.

(100172571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Sid Clausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 137.325.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148880/10.

(100170356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Silf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 47.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 NOV. 2010.

Pour SILF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010148881/15.

(100170903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Silf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 47.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 NOV 2010.

Pour SILF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010148882/15.

(100170904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Xylène Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 53.156.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XYLENE HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010148904/14.

(100170320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Sinequanon General Partner Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 123.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148883/10.

(100170564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Socfiba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.
R.C.S. Luxembourg B 85.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 10 novembre 2010.

Pour SOCFIBA S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010148884/13.

(100170736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Reich-Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 19.506.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 mai 2010 que l'assemblée générale ordinaire sous seing privé des actionnaires a décidé de:

1. radiation de Madame Urbing Yvonne, en tant qu'administrateur.
2. renouveler le mandat du conseil d'administration à savoir:
 - Monsieur Reicherts Jean, administrateur, adresse professionnelle L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris
 - Monsieur Reicherts Robert, administrateur, adresse professionnelle L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris
 - Mademoiselle Reicherts Martine, administrateur
3. renouveler le mandat de l'administrateur délégué Monsieur REICHERTS Jean, adresse professionnelle L-2314 Luxembourg, 2a place de Paris

Les mandats du conseil d'administration et de l'administrateur délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize.

A noter les changements d'adresse des administrateurs et administrateur-délégué:

- Monsieur REICHERTS Jean, 2a, place de Paris, L-2314 Luxembourg
- Monsieur REICHERTS Robert, 2a, place de Paris, L-2314 Luxembourg

4. ne pas renouveler le mandat de la Fiduciaire Européenne S.à r.l. (R.C. B 22.942) en tant que commissaire aux comptes de la société.

En remplacement, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat: la société anonyme FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A. (R.C. B 145.543), ayant son siège à 2a, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour extrait conforme

J. REICHERTS

Mandataire

Référence de publication: 2010151451/31.

(100173068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Greenwich Data (Chesham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.227.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of October.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of GBP 100,000.-, with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.492 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 October 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of Greenwich Data (Chesham) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 151.227, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 1 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 595 of 19 March 2010 (the "Company"). The articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of the Company were last amended on 29 July 2010 by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To convert the existing 11,500 ordinary shares into Class A ordinary shares.
2. To increase the Company's share capital by an amount of GBP 1,000.-so as to raise it from its current amount of GBP 11,500.-, divided into 11,500 shares with a nominal value of GBP 1.-each, to an amount of GBP 12,500.-, divided into 11,500 Class A ordinary shares, 500 Class B ordinary shares, 496 Class C ordinary shares, 2 Class D preferred shares and 2 Class E preferred shares, all with a nominal value of GBP 1.-each.
3. To issue 500 Class B ordinary shares, 496 Class C ordinary shares, 2 Class D preferred shares and 2 Class E preferred shares, all with a nominal value of GBP 1.-each.
4. To accept the subscription by the Sole Shareholder of the 500 Class B ordinary shares, 496 Class C ordinary shares, 2 Class D preferred shares and 2 Class E preferred shares, all with a nominal value of GBP 1.-each and the full payment of these shares by a contribution in cash.
5. To amend article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.
6. To amend article 13 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.
7. To amend article 14 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.
8. To amend article 7 paragraph 6 of the Articles of Incorporation so as to delete any reference to different classes of managers.
9. To confirm the appointment of the existing managers of the Company and cancel the distinction between class A and class B managers.
10. Delegation of powers.
11. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to convert the existing eleven thousand five hundred (11,500) shares into Class A ordinary shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) so as to raise it from its current amount of eleven thousand five hundred pounds sterling (GBP 11,500.-), divided into eleven thousand five hundred (11,500) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500), divided into eleven thousand five hundred (11,500) Class A ordinary shares, five hundred (500) Class B ordinary shares, four hundred and ninety-six (496) Class C ordinary shares, two (2) Class D preferred shares and two (2) Class E preferred shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue five hundred (500) Class B ordinary shares, four hundred and ninety-six (496) Class C ordinary shares, two (2) Class D preferred shares and two (2) Class E preferred shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each and to accept the following subscriptions:

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 21 October 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to five hundred (500) new Class B ordinary shares of the Company, four hundred and ninety-six (496) new Class C ordinary shares, two (2) new Class D preferred shares and two (2) new Class E preferred shares of the Company, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, and to make payment in full for all such new shares by a contribution in cash.

The Sole Shareholder, pre-named, acting through his duly appointed attorney in fact declared that the five hundred (500) newly issued Class B ordinary shares, the four hundred and ninety-six (496) newly issued Class C ordinary shares, the two (2) newly issued Class D preferred shares and the two (2) newly issued Class E preferred shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to accept the subscription by the Sole Shareholder of the five hundred (500) new Class B ordinary shares of the Company, four hundred and ninety-six (496) new Class C ordinary shares, two (2) new Class D preferred shares and two (2) new Class E preferred shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, and payment in full for all such new shares by a contribution in cash.

Fifth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 5 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) divided into eleven thousand five hundred (11,500) Class A ordinary shares, five hundred (500) Class B ordinary shares, four hundred and ninety-six (496) Class C ordinary shares, two (2) Class D preferred shares and two (2) Class E preferred shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Sixth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 13 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 13. Distributions.** Out of the net profit, five percent (5%) shall be placed into a statutory reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall determine whether all further profits shall be allocated within each class of shares either (i) to the payment of a dividend, (ii) to a reserve account or (iii) to be carried forward.

The holders of Class D preferred shares are entitled, as a preferential right over other classes of shares except Class E preferred shares, to a preferred dividend (the "Class D Preferred Dividend") equal to ten percent (10 %) of the cumulative distributable profits (after tax and after payment and/or accrual of all costs and interest and any payment under any profit participating loan (subject to the adjustment set out in any additional interest fee letter to be entered into by

the Company from time to time) and before any management charges or consultancy fees) of the Company up to ninety million pounds sterling (GBP 90,000,000.-). Such Class D Preferred Dividend shall be paid by the Company less any salary and/or consultancy fees or payments received by the respective holders of Class D preferred shares or their respective service companies pursuant to any consultancy agreement they or their respective service companies may enter into from time to time with Matterhorn Capital DC Management Ltd (a company registered in England and Wales with company number 07241359) during the period since the last payment of the Class D Preferred Dividend was made and, in the case of the first payment of the Class D Preferred Dividend, since the date that the Class D preferred shares were created.

The holders of Class E preferred shares are entitled, as a preferential right over other classes of shares except Class D preferred shares to a preferred dividend (the "Class E Preferred Dividend") equal to fifteen percent (15 %) of the cumulative distributable profits (calculated as set out in the previous paragraph) of the Company exceeding ninety million pounds sterling (GBP 90,000,000.-). Such preferred dividend shall be paid by the Company less any salary and/or consultancy fees or payments (to the extent not already deducted from the Class D Preferred Dividend) received by the respective holders of Class E preferred shares or their respective service companies pursuant to any consultancy agreement they or their respective service companies may enter into from time to time with Matterhorn Capital DC Management Ltd (a company registered in England and Wales with company number 07241359) during the period since the last payment of the Class E Preferred Dividend was made and, in the case of the first payment of the Class E Preferred Dividend, since the date that the Class E preferred shares were created.

The Class D Preferred Dividend and the Class E Preferred Dividend when aggregated with any salary and/or consultancy payments received by the respective holders of Class D preferred shares, Class E preferred shares or their respective service companies pursuant to any consultancy agreement they or their respective service companies may enter into from time to time with Matterhorn Capital DC Management Ltd shall be limited to a maximum aggregate cumulative amount payable to the holders of the Class D preferred shares and Class E preferred shares of eleven million pounds sterling (GBP 11,000,000.-). Once such maximum aggregate cumulative amount has been paid by the Company the Class D preferred shares and the Class E preferred shares shall cease to have any rights to receive any preferred distribution from the Company.

After the payment of the Class D Preferred Dividend and the Class E Preferred Dividend, all remaining income available for distribution, if any, shall be distributed to the Class A ordinary shares, the Class B ordinary shares, the Class C ordinary shares, the Class D preferred shares and the Class E preferred shares which shall rank *pari passu* in respect of such distribution. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. In case of payment of interim dividends, the holders of the Class D preferred shares and holders of Class E preferred shares are likewise entitled to the payment of the Class D Preferred Dividend and Class E Preferred Dividend respectively as set forth above.

The share premium account may be distributed to the shareholder(s) upon decision of the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder, or, as the case may be, general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account. In case of distribution of the share premium account to the shareholders, the holders of the Class D preferred shares and holders of Class E preferred shares are likewise entitled to the payment of the Class D Preferred Dividend and Class E Preferred Dividend respectively as set forth above."

Seventh resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 14 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed as follows:

- The holders of Class D preferred shares are entitled to preferred liquidation boni equal to ten percent (10 %) of the remaining net assets (calculated by adding back any consultancy fees or payments) of the Company up to ninety million pounds sterling (GBP 90,000,000.-). Such preferred boni shall be less any Class D Preferred Dividend received by the respective holders of Class D preferred shares and any salary and/or consultancy payments received by the respective holders of Class D preferred shares or their respective service companies pursuant to any consultancy agreement they may enter into from time to time with Matterhorn Capital DC Management Ltd (a company registered in England and Wales with company number 07241359).

- The holders of Class E preferred shares are entitled to preferred liquidation boni equal to fifteen percent (15 %) of the remaining net assets (calculated as set out in the previous paragraph) of the Company exceeding ninety million pounds sterling (GBP 90,000,000.-). Such preferred boni shall be less any Class E Preferred Dividend received by the respective holders of Class E preferred shares and any salary and/or consultancy payments (to the extent not already deducted from the preferred boni in relation to Class D preferred shares) received by the respective holders of Class E preferred shares or their respective service companies pursuant to any consultancy agreement they may enter into from time to time with Matterhorn Capital DC Management Ltd (a company registered in England and Wales with company number 07241359).

- The said preferred liquidation boni to be paid to the holders of Class D preferred shares and Class E preferred shares when aggregated with any salary and/or consultancy payments made to such holders of Class D preferred shares, Class E preferred shares or their respective service companies and any Class D Preferred Dividends and Class E Preferred Dividends shall be limited to a maximum aggregate amount of eleven million pounds sterling (GBP 11,000,000.-).

- The net assets of the Company remaining after the payment of said preferred dividends shall be equally distributed to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them."

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 7 paragraph 6 of the Articles of Incorporation so as delete any reference to different classes of managers, which shall forthwith read as follows:

"The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation)."

Ninth resolution

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVED to confirm the appointment of the existing managers of the Company and cancel their distinction between class A and class B managers.

Tenth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to authorise the amendment of the share register of the Company in order to record the newly issued shares and to grant power and authority to (i) any manager of the Company, (ii) any lawyer or employee of NautaDutilh Avocats Luxembourg and

(iii) any employee of Saltgate S.A. to individually proceed on behalf of the Company with regard to such amending of the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant un capital social de GBP 100.000,-, ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.492 ("Associé Unique"),

ici représenté par Monsieur Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 21 octobre 2010.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement. La comparante déclare qu'elle est l'associé unique de Greenwich Data (Chesham) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, en date du 1 février 2010, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 595 en date du 19 mars 2010 (la "Société"). Les statuts ("Statuts") de la Société ont été modifiés la dernière fois le 29 juillet 2010 suivant acte du notaire Maître Carlo Wersandt, résidant à Luxembourg, remplaçant Maître Henri Hellinckx, non encore publié au Mémorial.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des 11.500 parts sociales existantes en parts sociales ordinaires de Catégorie A.
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 1.000,- de manière à le porter de son montant actuel de GBP 11.500,-, divisé en 11.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- chacune, à un montant de GBP 12.500,-, divisé en 11.500 parts sociales ordinaires de Catégorie A, 500 parts sociales ordinaires de Catégorie B, 496 parts sociales ordinaires de Catégorie C, 2 parts sociales préférentielles de Catégorie D et 2 parts sociales préférentielles de Catégorie E, ayant une valeur nominale de GBP 1,- chacune.
3. Emission de 500 parts sociales ordinaires de Catégorie B, 496 parts sociales ordinaires de Catégorie C, 2 parts sociales préférentielles de Catégorie D et 2 parts sociales préférentielles de Catégorie E, ayant une valeur nominale de GBP 1,- chacune.
4. Acceptation de la souscription par l'Associé Unique de 500 nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie B, 496 parts sociales ordinaires de Catégorie C, 2 parts sociales préférentielles de Catégorie D et 2 parts sociales préférentielles de Catégorie E, ayant une valeur nominale de GBP 1,- chacune, et du paiement intégral de ces parts sociales par un apport en espèces.
5. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sous les points ci-dessus.
6. Modification de l'article 13 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sous les points ci-dessus.
7. Modification de l'article 14 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sous les points ci-dessus.
8. Modification de l'article 7 des Statuts afin d'enlever toute référence aux différentes catégories de gérants.
9. Confirmation de la nomination des gérants existants de la Société et annulation de la distinction de gérants de classe A et de classe B.
10. Délégation de pouvoirs.
11. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir les onze mille cinq cents (11.500) parts sociales existantes en parts sociales ordinaires de Catégorie A.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille livres sterling (GBP 1.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de onze mille cinq cents livres sterling (GBP 11.500,-), divisé en onze mille cinq cents (11.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-), divisé en onze mille cinq cents (11.500) parts sociales ordinaires de Catégorie A, cinq cents (500) parts sociales ordinaires de Catégorie B, quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires de Catégorie C, deux (2) parts sociales préférentielles de Catégorie D et deux (2) parts sociales préférentielles de Catégorie E, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre cinq cents (500) parts sociales ordinaires de Catégorie B, quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires de Catégorie C, deux (2) parts sociales préférentielles de Catégorie D et deux (2) parts sociales préférentielles de Catégorie E, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et d'accepter les souscriptions suivantes:

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Alexander Koch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée le 21 octobre 2010.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, précité, à cinq cents (500) parts sociales ordinaires de Catégorie B, quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires de Catégorie C, deux (2) parts sociales préférentielles de Catégorie D et deux (2) parts sociales préférentielles de Catégorie E, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et libérer intégralement toutes ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

L'Associé Unique, précité, représenté par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que les cinq cents (500) parts sociales ordinaires de Catégorie B, quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires de Catégorie C, deux

(2) parts sociales préférentielles de Catégorie D et deux (2) parts sociales préférentielles de Catégorie E nouvellement émises ont été libérées intégralement en espèces et que la somme totale de mille livres sterling (GBP 1.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter la souscription par l'Associé Unique des cinq cents (500) parts sociales ordinaires de Catégorie B, quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires de Catégorie C, deux (2) parts sociales préférentielles de Catégorie D et deux (2) parts sociales préférentielles de Catégorie E nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, et la libération intégrale de toutes ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-) divisé en onze mille cinq cents (11.500) parts sociales ordinaires de Catégorie A, cinq cents (500) parts sociales ordinaires de Catégorie B, quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires de Catégorie C, deux (2) parts sociales préférentielles de Catégorie D et deux (2) parts sociales préférentielles de Catégorie E, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 13 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcents (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cents (10%) du capital social.

Après l'affectation à la réserve légale, l'associé unique, ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés déterminera si tout bénéfice supplémentaire sera affecté entre chaque catégorie de parts (i) au paiement d'un dividende, (ii) à un compte de réserve, ou (iii) pour être reporté en avant.

Les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D ont droit, comme un droit préférentiel sur d'autres classes catégories de parts sociales sauf parts sociales préférentielles de Catégorie E, à un dividende préférentiel (le "Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D") égal à dix pour cent (10%) du bénéfice distribuable cumulatif (après impôt et après paiement et/ou amortissement de tous les coûts et de tout l'intérêt et tout paiement selon tout prêt participatif (profit participating loan) (étant soumis au rajustement prévu dans toute lettre d'intérêt (interest fee letter) supplémentaire à laquelle la Société pourrait s'inscrire de temps en temps) et avant tous les frais de gestion ou tout honoraire pour des conseils) de la Société jusqu'à quatre-vingt-dix millions de livres sterling (GBP 90.000.000,-). Il est déduit de ce Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D à payer par la Société tout honoraire ou paiement du salaire et/ou pour des conseils reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D respectifs ou leurs sociétés de service respectives conformément à tout contrat de conseil qu'ils ou leurs sociétés de service respectives peut-être concluent de temps en temps avec Matterhorn Capital DC Management Ltd. (une société enregistrée en Angleterre et Pays de Galles avec numéro de société 07241359) pendant la période depuis que le dernier paiement du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D a été fait et, en cas du premier paiement du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D, depuis que la date que les parts sociales préférentielles de Catégorie D ont été créées.

Les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie E ont droit, comme un droit préférentiel sur d'autres classes catégories de parts sociales sauf parts sociales préférentielles de Catégorie D, à un dividende préférentiel (le "Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E") égal à quinze pour cent (15%) du bénéfice distribuable cumulatif (calculé comme prévu dans le paragraphe précédent) de la Société supérieur à quatre-vingt-dix millions de livres sterling (GBP 90.000.000,-). Il est déduit de ce Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E à payer par la Société tout honoraire ou paiement du salaire et/ou pour des conseils (dans la mesure non encore déduit du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D) reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie E respectifs ou leurs sociétés de service respectives conformément à tout contrat de conseil qu'ils ou leurs sociétés de service respectives peut-être concluent de temps en temps avec Matterhorn Capital DC Management Ltd. (une société enregistrée en Angleterre et Pays de Galles avec numéro de société 07241359) pendant la période depuis que le dernier paiement du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E a été fait et, en cas du premier paiement du

Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E, depuis que la date que les parts sociales préférentielles de Catégorie E ont été créées.

Le Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D et le Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E quand ajoutés à tout paiement du salaire et/ou pour des conseils reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D respectifs, de Catégorie E respectifs ou leurs sociétés de service respectives conformément à tout contrat de conseil qu' ils ou leurs sociétés de service respectives peut-être concluent de temps en temps avec Matterhorn Capital DC Management Ltd. sont limités à un montant total maximum cumulatif payable aux détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D et de Catégorie E de onze millions livres sterling (GBP 11.000.000,-). Une fois le montant total maximum cumulatif a été payé par la Société, les parts sociales préférentielles de Catégorie D et les parts sociales préférentielles de Catégorie E cessent d'avoir tout droit de recevoir toute distribution préférentielle de la Société.

Après le paiement du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D et du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E, tout revenu disponible pour distribution, le cas échéant, sera payé aux parts sociales ordinaires de Catégorie A, aux parts sociales ordinaires de Catégorie B, aux parts sociales ordinaires de Catégorie C, aux parts sociales ordinaires de Catégorie D et aux parts sociales ordinaires de Catégorie E qui seront classées pari passu par rapport à cette distribution.

L'associé unique, ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Au cas de paiement des acomptes sur dividendes, les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D et les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie E ont de même droit au paiement du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D et respectivement du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E comme fixé ci-dessus.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associé(s) par décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale. Au cas de distribution du compte de prime d'émission, les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D et les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie E ont de même droit au paiement du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D et respectivement du Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E comme fixé ci-dessus. "

Septième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique a décidé de modifier l' article 14 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant de la Société sera reparti comme suit:

- Les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D ont droit à un bonus de liquidation préférentiel égal à dix pour cent (10%) du bénéfice distribuable (calculé en rajoutant tout honoraire ou paiement pour des conseils) de la Société jusqu'à quatre-vingt-dix millions de livres sterling (GBP 90.000.000,-). Il est déduit de ce bonus préférentiel tout Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D respectifs et tout paiement du salaire et/ou pour des conseils reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D respectifs ou leurs sociétés de service respectives conformément à tout contrat de conseil qu' ils peut-être concluent de temps en temps avec Matterhorn Capital DC Management Ltd. (une société enregistrée en Angleterre et Pays de Galles avec numéro de société 07241359).

- Les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D ont droit à un bonus de liquidation préférentiel égal à quinze pour cent (15%) du bénéfice distribuable (calculé comme prévu dans le paragraphe précédent) de la Société supérieur à quatre-vingt-dix millions de livres sterling (GBP 90.000.000,-). Il est déduit de ce bonus préférentiel tout Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie E respectifs et tout paiement du salaire et/ou pour des conseils (dans la mesure non encore déduit du bonus préférentiel relatif à parts sociales préférentielles de Catégorie D) reçu par les détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie E respectifs ou leurs sociétés de service respectives conformément à tout contrat de conseil qu'ils peut-être concluent de temps en temps avec Matterhorn Capital DC Management Ltd. (une société enregistrée en Angleterre et Pays de Galles avec numéro de société 07241359).

- Lesdits boni de liquidation préférentiels à payer aux détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D et des parts sociales préférentielles de Catégorie E quand ajoutés à tout paiement du salaire et/ou pour des conseils fait aux détenteurs des parts sociales préférentielles de Catégorie D respectifs, de Catégorie E respectifs ou leurs sociétés de service respectives et tout Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D et Dividende Préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E sont limités à un montant total maximum de onze millions livres sterling (GBP 11.000.000,-).

L'actif net restant après le paiement desdits boni de liquidation préférentiels sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent."

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 7 des Statuts afin d'enlever toute référence aux différentes catégories de gérants, qui devra désormais être lu comme suivant:

Neuvième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de confirmer la nomination des gérant existants de la Société et d'annuler la distinction de gérants de classe A et de classe B.

Dixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser la modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements discutés ci-dessus et de donner pouvoir à (i) tout gérant de la Société, (ii) tout avocat ou employé de NautaDutilh Avocats Luxembourg et (iii) tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2010 Relation: LAC/2010/46439 Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150269/420.

(100173435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Son Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.424.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 08.11.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010148885/12.

(100170450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Steyn Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.697.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Memor, le 08.11.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Harbour Trust and Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010148886/12.

(100170416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Bconnect s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.595.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "EMCD s.à r.l.", ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 153.172.

2.- Monsieur Rutger DE GROOT, administrateur de société, né à Veendam (Pays-Bas) le 22 juin 1981, demeurant à NL-2023 DD-Haarlem, Santpoorterstraat 50RD.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données respectivement les 11 octobre 2010 et 6 octobre 2010,

lesquelles procurations, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination "Bconnect s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société a également pour objet, pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation, au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

- la vente et la promotion de produits et de services destinés aux entreprises;
- la recherche et le développement, la consultance en matière technique, commerciale, publicitaire et de marketing;
- la création de sites internet pour les entreprises et les particuliers;
- le développement et la commercialisation d'un annuaire internet ainsi que les services annexes;
- la gestion de la communication des entreprises, la prise en charge de l'image de marque des entreprises ou des personnes privées ou publiques,
- la fonction de régie publicitaire.

La société a aussi pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prestation de services dans son sens le plus large, en tant qu'intermédiaire commercial, conseil en achat de produits divers, études de marchés, achat et vente de marchandises.

La société a en outre pour objet l'activité de télémarketing en tant qu'outil stratégique pour les entreprises qui souhaitent constituer ou enrichir leurs données marketing, commerciales ou autres.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "EMCD s.à r.l.", préqualifiée, quatre-vingt-cinq parts sociales	85
2) Monsieur Rutger DE GROOT, préqualifié, quinze parts sociales	15
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Hedwig DUFOUR, ingénieur technique, né à Blankenberge (Belgique) le 22 juin 1956, demeurant à L-8371 Hobscheid, 10A, rue de Steinfort, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

3) Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BROSSARD, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 2010. Relation: CAP/2010/3909. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 11 novembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010151324/150.

(100172787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Stoll, Maître-Matelassier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 25.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148887/10.

(100170855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010148888/10.

(100170480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

BNY Mellon Investment Servicing (International) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 78.273.

EXTRAIT

La société anonyme de droit irlandais BNY Mellon Investment Servicing (International) Limited, ayant son siège social à Riverside Two, Sir John Rogersons Quay, Dublin 2, Irlande, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro R.C. Dublin 206361, a décidé de:

- remplacer Madame Deirdre Ecock en tant que représentant permanent de la succursale, BNY Mellon Investment Servicing (International) Limited, Luxembourg Branch (ci-après la "Succursale") par Monsieur Alain Lodge, résidant professionnellement à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, avec effet au 9 juillet 2010 et pour une durée indéterminée; il est responsable de la gestion journalière des activités de la Succursale et peut engager la Succursale par sa signature conjointe avec l'une des personnes reprises sur la liste des signatures autorisées pour les opérations relatives à tout mouvement d'argent ou à tout document signé en rapport avec les fonds de clients. Il peut également signer des chèques en ce qui concerne le ou les compte(s) de la Succursale, pour les montants allant jusqu'à EUR 15.000.- conjointement avec une personne reprise sur la liste de signatures autorisées A ou B et pour les montants supérieurs à EUR 15.000.- conjointement avec une personne reprise sur la liste des signatures autorisées B;

- nommer en sus Madame Murielle Antoine, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, Vertigo Building-Polaris, comme représentant permanent de la Succursale avec effet au 28 septembre 2010 et pour une durée indéterminée; elle est responsable de la gestion journalière des activités de la Succursale et peut engager la Succursale par sa signature conjointe avec l'une des personnes reprises sur la liste des signatures autorisées pour les opérations relatives à tout mouvement d'argent ou à tout document signé en rapport avec les fonds de clients. Elle peut également signer des chèques en ce qui concerne le ou les compte(s) de la Succursale, pour les montants allant jusqu'à EUR 15.000.- conjointement avec une personne reprise sur la liste de signatures autorisées A ou B et pour les montants supérieurs à EUR 15.000.- conjointement avec une personne reprise sur la liste des signatures autorisées B;

- chacun des représentants permanents exerce lesdits pouvoirs de manière individuelle, dans les limites décrites ci-dessus;

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010151326/34.

(100172772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Telco Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.381.625,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Telco Investments Europe S.à R.L.

Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU

Référence de publication: 2010148889/12.

(100170328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Transmex S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 43.428.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 28 octobre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

A déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme:

TRANSMEX S.A. dont le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été dénoncé en date du 8 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Maître Anthony BRAESCH

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010148891/17.

(100170449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**Sea Launch S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sea Launch Company, LLC).**

Capital social: USD 3.695.790,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.496.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

« - « » . . », N°1025002032538, the full name of which in English is S.P. Korolev Rocket & Space Corporation Energia, a Russian corporation with registered offices at 4A, Lenin Street, Korolev, Moscow, Russian Federation 141070,

hereby represented by Claude Montgomery, lawyer, residing in the United States of America, by virtue of a proxy given under private seal,

Sea Launch Creditor Trust, LLC, a Delaware limited liability company, with registered office at c/o CT Corp. System Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801, United States of Americas, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4890446,

hereby represented by Christopher Picone, lawyer, in the United States of America, as sole manager of Sea Launch Creditor Trust, LLC pursuant to the Limited Liability Company Agreement of Sea Launch Creditor Trust, LLC.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,695,790 shares, representing the entirety of the share capital of Sea Launch Company, LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware

19801, United States of America registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 3251816 (the Company), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the appearing parties are the sole members of the Company (the Shareholders);

III. that in accordance with (i) a Second Amended Plan of Reorganization filed on June 21, 2010 of the Company and certain of its subsidiaries and (ii) an order pursuant to Section 1127(b) of Title 11 of the United States Code, 11 U.S.C. §§ 101-1532, as amended (the "Bankruptcy Code") authorizing certain technical modifications to the Debtors' Second Amended Plan of Reorganization and supplementing this Court's Findings of Fact, Conclusions of Law, and Order Confirming the Debtors' Second Amended Plan of Reorganization (the "Confirmation Order") issued by the U.S. Bankruptcy Court for the District of Delaware (the "Court"), as modified by an order pursuant to 11 U.S.C. § 1127(b) Authorizing Certain Technical Modifications to the Debtors' Confirmed Plan of Reorganization and Supplementing the Confirmation Order, issued by the Court on October 26, 2010 and by a unanimous written consent of the members of the Company dated October 26, 2010, copies of which shall remain annexed to the present deed, it has been resolved to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the first minute of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the State of Delaware, United States of America, to give effect to the resolutions have been duly performed or are in the process of being performed;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of October 26, 2010, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (and share premium, if any) of the Company, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated October 28, 2010, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per October 26, 2010 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of S.P. Korolev Rocket & Space Corporation Energia, the sole manager of Sea Launch Creditor Trust, LLC and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

V. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the first minute of date of the meeting held for that purpose, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance in Luxembourg;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Sea Launch S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;

3. Amendment and complete restatement of the Company's Limited Liability Company Agreement so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended;

4. Approval of the Company's (interim) opening balance sheet and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

5. Acknowledgment of the resignation of the current managers of the Company;

6. Statutory appointments;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

VI. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the first minute of the date of the present deed, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Shareholders further declare that all formalities required under the laws of the State of Delaware, United States of America to give effect to such transfer have been duly performed or is in the process of being performed.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Sea Launch S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall as from now be read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Sea Launch S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may acquire and hold loans and receivables. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3 The Company may, directly or indirectly, through subsidiaries and affiliates, market and arrange delivery into geosynchronous orbits of the planet Earth of commercial and mixed use satellites from maritime or land based platforms.

3.4 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at USD 3,695,790.- (three million six hundred ninety-five thousand seven hundred ninety United States dollars), represented by (i) 815,790 (eight hundred fifteen thousand seven hundred ninety) ordinary shares in registered form, with par value of USD 1.- (one United States dollar) (the Ordinary Shares) and (ii) 2,880,000 (two million eight hundred eighty thousand) preferred shares in registered form, with par value of USD 1.- (one United States dollars) (the Preferred Shares, together with the Ordinary Shares, the Shares), all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3 In case of issuance of new Ordinary Shares to be subscribed for in cash, the holders of Ordinary Shares benefit from preferential subscription rights on a pro rata basis to the Ordinary Shares they hold in the share capital of the Company.

5.4 Preferred Shares may be converted into Ordinary Shares by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.5 Subject to any contrary provision inserted in any shareholder's agreement to be entered from time to time between the shareholders of the Company and in case of issuance of new Preferred Shares to be subscribed for in cash, the holders of Preferred Shares benefit from preferential subscription rights on a pro rata basis to the Preferred Shares they hold in the share capital of the Company.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2 Subject to any contrary provision inserted in any shareholder's agreement to be entered from time to time between the shareholders of the Company, the Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder and subject to any contrary provision inserted in any shareholder's agreement to be entered from time to time between the shareholders of the Company, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Preferred Shares.

7.1 The preference of all of the issued and outstanding Preferred Shares over the Ordinary Shares in respect of dividends and liquidation proceeds shall be (i) annually the EUR equivalent to USD 500,000 or such higher amount as a resolution of the shareholders may resolve upon proposal by the Board, (ii) up to a total amount of the EUR equivalent to USD 28,800,000.

7.2 If and when the holders of the Preferred Shares have received (a) the annual preferred dividend as specified in 7.1 (i) and (b) the cumulative preferred dividends for the number of years during which the Company was not able to pay such preferred dividends, all of the issued and outstanding Ordinary Shares shall be eligible for dividends.

7.3 If and when the holders of the Preferred Shares have received dividends of up to the total amount specified in 7.1 (ii), the preferred dividend rights and liquidation dividend rights of the Preferred Shares shall be considered as exhausted.

7.4 Upon exhaustion of the preferred dividend rights and liquidation dividend rights, the Preferred Shares shall be converted into Ordinary Shares whereas the share exchange ratio shall be one Preferred Share for one Ordinary Share with the same par value.

7.5 The Board shall convene a general meeting of the shareholders which shall amend the Articles in order to reflect that there are no more Preferred Shares with any preferred dividend rights and liquidation dividend rights in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1 The Company is managed by the Board composed of at least two (2) members, but no more than nine (9) managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1 Powers of the Board

9.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

9.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2 Procedure

9.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

9.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.2.4 A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication, initiated from Luxembourg, allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3 Representation

9.3.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the individual signature of any manager.

9.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

11.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

11.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

11.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

11.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the convening notices. General Meetings are held at the registered office of the Company, or at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

11.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

11.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

11.2.8 The prior approval of a majority of the holders of the Preferred Shares is also required for the following decisions: (i) the creation of any senior or pari passu security, (ii) the conversion of the Preferred Shares into Ordinary Shares and of Ordinary Shares into Preferred Shares, (iii) any adverse change to the rights, preferences and privileges of the Preferred Shares and (iv) any amendment of the Articles in a manner adverse to the holders of the Preferred Shares.

11.2.9 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions and article 7.1.

15.3 Subject to article 15.2, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus, after the realization of the assets and the payment of the liabilities, is distributed to the shareholders in the same manner as described under article 15.2 with respect to distributable profits.

VII. General provisions

Art. 17. General Provisions.

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 The books and records of the Company shall be maintained at the registered office of the Company.

17.5 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to approve the Company's (interim) opening balance sheet mirroring the (interim) closing balance sheet of the Company reflecting the financial situation of the Company before the transfer from the State of Delaware, United States of America, to the Grand Duchy of Luxembourg, a copy of them shall remain attached to the present deed.

The Shareholders record that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Shareholders state that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company (and share premium, if any) as stated in its articles of association.

The Shareholders state that the total value of all assets and liabilities of the Company is of at least USD 36,957,895.- (thirty-six million nine hundred fiftyseven thousand eight hundred ninety-five United States dollars), and shall be allocated as follows:

(i) an amount of USD 3,695,790.- (three million six hundred ninety-five thousand seven hundred ninety United States dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of USD 33,262,105.- (thirty-three million two hundred sixty-two thousand one hundred and five United States dollars) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The Shareholders state that « - « » . . », N°1025002032538 holds all of the 2,880,000 (two million eight hundred eighty thousand) Preferred Shares in the share capital of the Company and Sea Launch Creditor Trust, LLC holds the 815,790 (eight hundred fifteen thousand seven hundred ninety) Ordinary Shares in the share capital of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of the current managers of the Company in duty before the transfer from the State of Delaware, United States of America, to the Grand Duchy of Luxembourg from their position as managers of the Company.

The Shareholders further resolve to appoint the following persons, with immediate effect, as managers of the Company for an undetermined duration:

- Kjell Karlsen, master of business administration, born in Norway on October 6, 1962 with professional address at 2700 Nimitz Road, Long Beach, California 90802, USA; and

- Christopher Picone, lawyer, born in Illinois, United States of America, on August 21, 1956 with professional address at 200 West Madison Street, Suite 2620, Chicago, Illinois 60606, USA.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 6,000..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour d'octobre.

Par devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

« - « » . . », N°1025002032538, dont le nom en anglais est S.P. Korolev Rocket & Space Corporation Energia, une société russe ayant son siège social au 4A, Lenin Street, Korolev, Moscou, Fédération de Russie 141070,

ici représentée par Claude Montgomery, avocat, domicilié aux Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Sea Launch Creditor Trust, LLC, une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware ayant son siège social au c/o CT Corp. System Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4890446,

ici représentée par Christopher Picone, avocat, demeurant aux Etats-Unis, en sa capacité de gérant unique de Sea Launch Creditor Trust, LLC, conformément aux statuts de Sea Launch Creditor Trust, LLC.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci à l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les 3.695.790 actions, représentant la totalité du capital social de Sea Launch Company, LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware ayant son siège social au c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3251816 (la Société), sont dûment représentées à cette assemblée, qui est de ce fait régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. que les parties comparantes sont les seuls associés de la Société (les Associés);

III. que conformément (i) à la Seconde Modification du Plan de Réorganisation de la Société et de certaines de ses subsidiaires enregistré le 21 juin 2010 et (ii) à une décision, suivant la Section 1127(b) du Titre 11 du Code des Etats-Unis, 11 U.S.C. §§ 101-1532, tel que modifié (le Code de Faillite) autorisant certaines modifications techniques à la Seconde Modification du Plan de Réorganisation du Débiteur et remplaçant les faits et conclusions de droit de la Cour faites à la Seconde Modification du Plan de Réorganisation du Débiteur (la Confirmation), émise par la United States Bankruptcy Court District of Delaware (la Cour), telle que modifiée par une décision conformément au 11 U.S.C. §1127(b) autorisant certaines modifications techniques au Plan de Réorganisation Confirmé du Débiteur et remplaçant la Confirmation émise par la Cour le 26 octobre 2010, et par l'accord écrit unanime de tous les associés de la Société daté du 26 octobre 2010, dont les copies resteront annexées au présent acte, il a été décidé de transférer le siège social, le principal établissement ainsi que l'administration centrale de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire, avec complète continuation de la personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises conformément à la législation de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique donnant effet aux présentes résolutions ont été dûment accomplies ou sont en cours d'accomplissement;

IV. qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société, qu'en date du 26 octobre 2010, les actifs nets de la Sociétés correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société (et prime d'émission le cas échéant) et (ii) d'un certificat de gestion de la Société daté du 28 octobre 2010 que depuis la date du bilan et à la date du présent acte, aucun changement matériel dans la gestion et dans l'activité de la Société qui impliquerait que les comptes au 26 octobre 2010 seraient matériellement incorrects et ne donneraient pas une vision juste et correcte de la situation de la Société à la date du présent acte, n'est intervenu. Une copie du bilan ainsi que du certificat d'évaluation de la Société, après avoir été signés par le mandataire de S.P. Korolev Rocket & Space Corporation Energia, le gérant unique de Sea Launch Creditor Trust, LLC et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement;

V. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique au Grand-duché de Luxembourg à partir de la date ci-dessus sans dissolution de la Société mais au contraire avec continuation de la personnalité morale et juridique à Luxembourg;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Sea Launch S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise du fait du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

3. Modification et refonte complète des statuts de la Société dans le but de les rendre conformes au droit luxembourgeois, du fait que la Société devienne une société régie par le droit luxembourgeois et soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

4. Approbation du bilan d'ouverture (intérimaire) de la Société et confirmation de la description des actifs et passifs de la Société et de son capital social souscrit et libéré;

5. Prise d'acte de la démission des gérants actuels de la Société;

6. Nominations statutaires;

7. Etablissement du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

8. Divers.

VI. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social, le principal établissement, et l'administration centrale et lieu de la gestion effective de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché de Luxembourg avec effet à compter de la première minute de la date du présent acte sans dissolution de la Société mais au contraire avec continuation de la personnalité morale et juridique. Les Associés déclarent de plus que toutes les formalités requises selon la législation de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique pour donner effet à un tel transfert ont été accomplies ou sont en cours d'accomplissement.

Deuxième résolution

Les Associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Sea Launch S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier et d'effectuer une complète refonte des statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts reformulés auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Sea Launch S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (Les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle

de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut obtenir et détenir des emprunts et des créances. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut, directement ou indirectement, par le biais de ses filiales et affiliés, commercialiser et mettre en orbites géosynchrones de la Terre des satellites à usage commercial ou mixte à partir de plateformes maritimes ou terrestres.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à USD 3.695.790,- (trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains), représenté par (i) 815.790 (huit cent quinze mille sept cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de USD 1,-(un dollar américain) (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) par 2.880.000 (deux millions huit cent quatre-vingt mille) parts sociales préférentielles sous forme nominative d'une valeur nominale de USD 1,-(un dollar américain) (les Parts Sociales Préférentielles ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En cas d'émission de nouvelles Parts Sociales Ordinaires à souscrire en numéraire, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires bénéficieront de droits de souscription préférentielle proportionnels au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social de la Société.

5.4. Les Parts Sociales Préférentielles peuvent être converties en Parts Sociales Ordinaires par une résolution des associés, agissant conformément aux dispositions concernant la modification des Statuts.

5.5. Sous réserve de toute disposition contraire contenue dans tout pacte d'associés conclu de temps à autre entre les associés et la Société et en cas d'émission de nouvelles Parts Sociales Préférentielles à souscrire en numéraire, les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles bénéficieront de droits de souscription préférentielle proportionnels au nombre de Parts Sociales Préférentielles qu'ils détiennent dans le capital social de la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Sous réserve de toute disposition contraire contenue dans un pacte d'associés conclu de temps à autre entre les associés et la Société, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé et sous réserve de toute disposition contraire contenue dans un pacte d'associés conclu de temps à autre entre les associés et la Société, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'approbation préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Parts Sociales Préférentielles.

7.1 La préférence de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises et non libérées sur des Parts Sociales Ordinaires en ce qui concerne les dividendes et bonis de liquidation s'élevra (i) annuellement à un montant en EUR de USD 500.000 ou un montant supérieur qui peut être décidé par résolution des actionnaires sur proposition du Conseil, (ii) à un montant maximum de l'équivalent en EUR de USD 28.800.000.

7.2 Si et lorsque les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles ont reçu (a) le dividende annuel préférentiel comme indiqué au point 7.1. (i) et (b) les dividendes préférentiels cumulatifs pour le nombre d'années durant lesquelles la Société était dans l'impossibilité de payer de tels dividendes préférentiels, toutes les Parts Sociales Ordinaires en circulation donneront droit à des dividendes.

7.3 Si et quand les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles ont reçu des dividendes jusqu'au montant total indiqué au point 7.1 (ii), les droits sur les dividendes préférentiels et les droits sur le boni de liquidation des Parts Sociales Préférentielles seront considérés comme éteints.

7.4 Lors de l'épuisement des droits de dividendes préférentiels et des droits de boni de liquidation, les Parts Sociales Préférentielles seront converties en Parts Sociales Ordinaires et le ratio d'échange de part sera d'une Part Sociale Préférentielle pour une Part Sociale Ordinaire de la même valeur nominale.

7.5 Le Conseil convoquera une assemblée générale des associés qui modifiera les Statuts afin de refléter qu'il n'y a plus de Parts Sociales Préférentielles avec des droits de dividendes préférentiels et des droits de boni de liquidation, conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par le Conseil se composant d'au moins deux (2) membres, mais ne pouvant dépasser neuf (9) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur fonction. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Pouvoirs du Conseil

9.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

9.2.3 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

9.2.4 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.2.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.2.6 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.2.7 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.2.8 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication, lancé de Luxembourg, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.2.9 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

9.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

9.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

11.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

11.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

11.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

11.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

11.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations. Les Assemblées Générales seront tenues au siège social de la Société, ou au lieu précisé dans la convocation, qui est en principe à Luxembourg.

11.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

11.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

11.2.8 L'approbation préalable de la majorité des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles est aussi requise pour les décisions suivantes: (i) la création de tout titre prioritaire ou de même rang, (ii) la conversion des Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Ordinaires et de Parts Sociales Ordinaires en Parts Sociales Préférentielles, (iii) tout changement défavorable aux droits, préférences et privilèges des Parts Sociales Préférentielles et (iv) tout changement aux Statuts qui serait défavorable aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles.

11.2.9 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et l'article 7.1.

15.3. Sous réserve des dispositions de l'article 15.2, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés de la manière décrite à l'article 15.2 relatif aux bénéfices distribuables.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Les registres et documents de la Société seront conservés au siège social de celle-ci.

17.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

VIII. Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver le bilan d'ouverture (intérimaire) de la Société, étant le bilan de clôture (intérimaire) de la Société reflétant la situation financière de la Société avant son transfert de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché du Luxembourg, dont la copie restera annexée au présent acte.

Les Associés notent que la description des actifs et passifs de la Société et de son capital social souscrit et libéré résulte du bilan mentionné ci-dessus.

Les Associés constatent que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, reste l'entière propriété de la Société, qui continue de détenir tous ses actifs et qui continue d'être débitrice de tout son passif et de tous ses obligations.

Les Associés constatent que la valeur totale des actifs et passifs de la Société correspond au moins au total du capital social émis de la Société (et prime démission le cas échéant) tel que mentionné dans ses statuts.

Les Associés constatent que la valeur total des actifs et passifs de la Société est d'au moins USD 36.957.895,-(trente-six millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars américains), qui seront alloués de la façon suivante:

(i) un montant de USD 3.695.790,-(trois millions six cent quatre-vingtquinze mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) sera alloué au compte capital social nominal de la Société;

(ii) un montant de USD 33.262.105,-(trente-trois millions deux cent soixante-deux mille cent cinq dollars américains) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les Associés déclarent que « - « » . . », N°1025002032538 détient les 2.880.000 (deux millions huit cent quatre-vingt mille) Parts Sociales Préférentielles dans le capital social de la Société et que Sea Launch Creditor Trust LLC détient les 815.790 (huit cent quinze mille sept cent quatre-vingt-dix) Parts Sociales Ordinaires dans le capital social de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés décident de prendre acte de la démission, effective à la date du présent acte, des gérants actuels de la Société en fonction avant le transfert de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché de Luxembourg, de leurs fonctions de gérants de la Société.

Les Associés décident par ailleurs de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Kjell Karlsen, master of business administration, né en Norvège le 6 octobre 1962, ayant son adresse professionnelle au 2700 Nimitz Road, Long Beach, Californie 90802, USA; et

- Christophe Picone, avocat, né dans l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 21 août 1956, ayant son adresse professionnelle au 200 West Madison Street, Suite 2620, Chicago Illinois 60606, USA.

Sixième résolution

Les Associés décident d'établir le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte, s'élèvent approximativement à EUR 6.000,.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. MONTGOMERY, C. PICONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48193. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149188/727.

(100171070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Trisport 69-77 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6941 Niederanven, 15, rue de Münsbach.

R.C.S. Luxembourg B 104.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010148892/11.

(100170632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS (Lux) Strategy Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010148893/13.

(100170863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Entourage Commodity Management & Investment Company S. à r. l. et Cie. S.e.c.s., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 156.618.

Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag

Zwischen

Herrn Carlo Kölzer, geboren am 20. August 1972 in Bonn (Deutschland) ,
wohnhaft: Eilweg 3, 65396 Walluf (Deutschland), als „Kommanditisten“
und

Entourage Commodity Management & Investment Company S. à r. l., (RCS Nr. noch nicht bekannt; Gründung am 08. November 2010

Firmensitz: 18, rue, de la Chapelle, L-8017 Strassen, als „Komplementärin“

Gründungsdatum: 08. November 2010

Gesellschaftssitz: 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen

Gesellschaftszweck: Gegenstand des Unternehmens ist der An- und Verkauf von Edelmetallen, NE-Metallen, Rohstoffen, Wertpapieren, sonstigen Kapitalforderungen aller Art, Edelsteinen und anderen Waren im eigenen Namen und für eigene Rechnung, die Verarbeitung von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen und Rohstoffen im eigenen Namen und für eigene Rechnung.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte zu betreiben und alle Maßnahmen zu treffen, die dem vorstehenden Unternehmensgegenstand mittelbar oder unmittelbar zu dienen geeignet sind.

Dauer der Gesellschaft: unbestimmte Zeit.

Stammkapital: EUR 10.000,00 eingeteilt in 1.000 Anteile zu je EUR 10,00

Beteiligung am Stammkapital: Herr Carlo Kölzer (wie vor) EUR 9.980,00 = 998 Anteile

Entourage Commodity Management & Investment Company S. à r. l. (wie vor) EUR 20,00 = 2 Anteile

Geschäftsführung: Entourage Commodity Management & Investment Company S. à r. l. - einzelzeichnungsberechtigt.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010150190/30.

(100173080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

UBS Target Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.795.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS TARGET FUND
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Imwinkelried Michaela / Peter Sasse
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010148898/13.

(100170824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Uelzechtdall II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 389, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 141.439.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148899/10.

(100170360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

United Bulk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.969.

RECTIFICATIF

Les comptes rectificatif au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan 31.12.2009 déposé le 31.05.2010 no L100074634.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148900/12.

(100170311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Navelance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.523.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A., une société en commandite par actions, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par son gérant commandité NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., elle-même représentée par son gérant la COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «NAVELANCE S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 35.000.000,- (TRENTE-CINQ MILLIONS DE DOLLARS US) représenté par 35.000 (TRENTECINQ MILLE) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de mars à quatorze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A., prénommée:	35.000
TRENTE-CINQ MILLE actions	

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de USD 35.000.000, (TRENTE-CINQ MILLIONS DE DOLLARS US) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 6.000,-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.

c) Monsieur Christoph PIEL, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Eupen, le 7 juillet 1969.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48194. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149134/127.

(100171441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Vector Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 132.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECTOR HOLDINGS S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010148901/12.

(100170594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Wigical Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 93.351.

Un dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009, déposés le 08/09/2010 (réf. L100137604.04) a été
déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148902/11.

(100170831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP Roaming II S.A.
Signature

Référence de publication: 2010148903/11.

(100170380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Gare Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 144.492.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale en date du 3 novembre 2010

(1) La démission de tous les membres du conseil d'administration a été constatée et acceptée avec effet au 3 novembre 2010.

(2) La démission du commissaire aux comptes a été constatée et acceptée avec effet au 3 novembre 2010.

(3) Monsieur Marc THILL, demeurant au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

(4) AUDIEX S.A., dont le siège social est établi au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

(5) Le siège social est transféré avec effet immédiat au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010149036/20.

(100171465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

"Gardenflora S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 23, Hossenbergr.
R.C.S. Luxembourg B 109.350.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010148905/10.

(100171666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

A.G. Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 39.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.G. BUILDINGS S.A.

A. BOULHAIS / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010148907/12.

(100171767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

A-XYZ concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9005 Troisvierges, 95, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 98.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148908/10.

(100171716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

MOOR PARK MB 5 Hamburg-Schnelsen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.354.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 octobre 2010

1. Les mandats des gérants:

- Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

- Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

- Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

sont renouvelés pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers AG., établi au 13, New-York-Ring, D-22237 Hamburg, est renouvelé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150398/22.

(100172834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Anvil Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 210.800,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 127.579.

Les comptes annuels pour la période du 11 avril 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148913/12.

(100171247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Anvil Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 210.800,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 127.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148914/12.

(100171500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Anphiko Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 139.179.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANPHIKO ASSET MANAGEMENT SA." (numéro d'identité 2008 22 14 853), avec siège social à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 139.179, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1594 du 28 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet de poursuivre, en tant que professionnel du secteur financier au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (la Loi bancaire), les activités de: gérant de fortune, conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, agent teneur de registre, agent de communication à la clientèle, agent administratif du secteur financier, domiciliataire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés au sens de la Loi bancaire. Dans ce cadre, l'objet de la Société est notamment de rendre, pour son propre compte ou en tant que mandataire, des services de comptabilité, de domiciliation, de tenue de registres, de secrétariat et d'autres services administratifs à d'autres personnes morales ou physiques.

La Société, en tant qu'entreprise d'investissement au sens de la Loi bancaire, est habilitée à exercer des opérations pour compte de tiers à titre fiduciaire au sens de la loi du 27 juillet 2003 portant approbation de la Convention de La Haye du 1^{er} juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance, portant nouvelle réglementation des contrats fiduciaires et modifiant la loi du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers.

Les activités décrites ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet de poursuivre, en tant que professionnel du secteur financier au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (la Loi bancaire), les activités de: gérant de fortune, conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, agent teneur de registre, agent de communication à la clientèle, agent administratif du secteur financier, domiciliataire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés au sens de la Loi bancaire. Dans ce cadre, l'objet de la Société est notamment de rendre, pour son propre compte ou en tant que mandataire, des services de comptabilité, de domiciliation, de tenue de registres, de secrétariat et d'autres services administratifs à d'autres personnes morales ou physiques.

La Société, en tant qu'entreprise d'investissement au sens de la Loi bancaire, est habilitée à exercer des opérations pour compte de tiers à titre fiduciaire au sens de la loi du 27 juillet 2003 portant approbation de la Convention de La Haye du 1^{er} juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance, portant nouvelle réglementation des contrats fiduciaires et modifiant la loi du 25 septembre 1905 sur la transcription des droits réels immobiliers.

Les activités décrites ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cents euros (€ 900.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 novembre 2010. Relation: CAP/2010/3891. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 10 novembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010151320/84.

(100172786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Anvil Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 210.800,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 127.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148915/12.

(100171523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Apollo Omega (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 153.031.

*Extrait des résolutions prises par le conseil
de gérance de la société en date du 10 novembre 2010*

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour extrait conforme
L'agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010148916/16.

(100171055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

GSCP VI AA One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.341.967,20.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 132.125.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.
- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- la démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.
- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hابلot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010151362/26.

(100172711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

AB Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 2A, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 135.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148920/9.

(100171255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Am Stall Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6955 Rodembourg, 1, rue de Wormeldange.
R.C.S. Luxembourg B 81.505.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148926/10.

(100171536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Amamx Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148927/10.

(100171451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Christnach S.C., Société Civile.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 39, rue Félix de Blochausen.
R.C.S. Luxembourg E 1.227.

L'an deux mil dix, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude CHRISTNACH, commerçant, né le 22 février 1951, demeurant à L-1243 Luxembourg-Bonnevoie, 47, rue Blochausen;

2.- Madame Eve KEMP, sans état particulier, née le 10 février 1929, veuve de Monsieur Yvo CHRISTNACH, demeurant à L-1243 Luxembourg-Bonnevoie, 39, rue Blochausen;

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société civile familiale "CHRISTNACH S.C." avec siège social à L-1243 Luxembourg, 39, Rue Blochausen,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Echternach, en date du 17 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 387 de 1993,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section E numéro 1227.

Lesquels associés, agissant comme ci-avant ont requis le notaire d'acter les modifications des statuts suivantes:

Première résolution

Les associés constatent la conversion du capital social de 17.700.000.- LUF (dix-sept millions sept cent mille francs luxembourgeois) en 442.500 EUR (quatre cent quarante-deux mille cinq cents euros), divisés en 1.770 (mille sept cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 250.-EUR (deux cent cinquante euros).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à 442.500.-EUR (quatre cent quarante-deux mille cinq cents euros), divisé en 1.770 (mille sept cent soixante-dix) parts sociales de deux cent cinquante euros (250.-EUR) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer la partie "et pour la première fois le 31 décembre 1993" de la deuxième phrase de l'article 18 des statuts.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés à l'unanimité par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction."

Cinquième résolution

Les associés décident d'ajouter un nouvel article 21; sous le Chapitre 6 intitulé Disposition générale aux statuts, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 21.** Les associés accordent un droit d'habitation viager personnel et gratuit de la maison sise à Bonnevoie, 47, rue de Blochhausen, avec la désignation cadastrale: Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section B de Bonnevoie, numéro 551/5954, lieu-dit "rue Blochhausen", maison, place, mesurant 2,38 ares à Monsieur Claude CHRISTNACH."

Déclaration

Les comparants déclarent en leur qualité de bénéficiaires réels que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. CHRISTNACH; E. KEMP, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46935. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010149477/58.

(100171119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

BT Global Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, avenue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.901.

Extrait de l'assemblée générale du 27 octobre 2010.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 27 octobre 2010, que le régime des signatures autorisées de BT Global Services Luxembourg S.à r.l. a été modifié comme suit:

Gérant de catégorie A

- Existant: M. Rodrigo Benito Alonso

Gérant de catégorie B

- Existant: M. Germain Lebeau

- Existant: M. Davy Iozef Yolanda Vreys,

Les gérants sont nommés pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011 pour statuer sur les comptes au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
BT GLOBAL SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010149651/21.

(100171808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Aquarius Consulting Event S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 66.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2010148928/11.

(100171587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Amundi Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 68.806.

Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 24 août 2010

En date du 24 août 2010, le Conseil d'Administration de la Société mentionnée ci-dessus, a décidé:

- Révoquer le mandat de délégué à la gestion journalière donné à Monsieur Dominique Couasse
- Nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Giorgio Gretter, Amundi Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Directeur Général de la Société afin de confier à ce dernier la gestion journalière de la Société. Le Conseil décide, entre autre chose, de confier à Monsieur Gretter le pouvoir de signature pour les documents suivants:

- * validations des factures jusqu'à 75.000 EUR,
- * extrait des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires,
- * tout document lié aux activités quotidiennes de la société, à l'exception des ceux expressément réservés au Conseil et/ou aux Administrateurs par les statuts.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour extrait sincère conforme
Pour le Conseil d'Administration
Giorgio GRETTER
Directeur Général

Référence de publication: 2010151315/22.

(100172997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Axe Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 142.816.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société AXE MEDICAL S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.816, reçue par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 29 octobre 2010, enregistrée à Echternach le 05 novembre 2010, Relation: ECH/2010/1598, que:

- 1) la clôture de la liquidation de la société a été prononcé,
- 2) les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société. Echternach, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148934/16.

(100171694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Centour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010148969/11.

(100171034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

G4S Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.470.600,00.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 19.541.

Il résulte d'une résolution adoptée par l'assemblée générale ordinaire de G4S TECHNOLOGIES S.à r.l. qui s'est tenue en date du 25 mai 2010 à Luxembourg que:

- Monsieur David Lidbetter, demeurant à Lowena, Green Close, GB-TR3 6SF Feock, Truro;
- Monsieur Jean-Claude Juchem, demeurant à L-8536 Garnich, 1, rue Gaessel; et
- Monsieur Michel Molitor, demeurant à L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte-Zithe.

sont reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs de la société pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

KPMG AUDIT, établie et ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer est reconduite dans sa fonction de réviseur d'entreprise agréé pour une durée venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010151370/22.

(100172634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Spinrite Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 24.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.868.

Extrait des résolutions de l'associé unique.

En date du 26 octobre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eric Vanderkerken, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet rétroactif au 25 août 2010.

- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à Den Haag, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 25 août 2010.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Eric David Bommer

Gérants B:

- Johan Dejans
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010149423/25.

(100170329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Eurohold Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.646.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«EUROHOLD S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 130699),

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici représenté par:

Monsieur Henri REITER, directeur de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Casablanca, le 19 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société «Eurohold Aviation S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 151646, a été constituée suivant acte notarié en date du 2 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 758 du 12 avril 2010.

II.- Que le capital social de société anonyme «Eurohold Aviation S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à cent mille euros (100.000.- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «Eurohold Aviation S.A.», prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les mille (1.000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: H. REITER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13256. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010148993/50.

(100171644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.
